



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2020

Etaients présents : Mmes LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLE David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mme METEAU Delphine), MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël)

Etaients excusés : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 12 voix dont 2 pouvoirs

Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2021 les tarifs communaux : cimetière, columbarium, jardin du souvenir, cave urne, adaptateurs aire de loisirs, salle des fêtes, cantine et garderie.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Mr Le Maire informe que l'adhésion de la commune au service de médecine préventive arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion de ce service auprès du Centre de Gestion.

CCVSA : demande de remboursement des ICNE suite au transfert de la compétence assainissement

Mr Le Maire rappelle que la commune dans sa délibération n° 2019-09-02 du 9 septembre 2019 a accepté le transfert de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la CCVSA.

La commune avait procédé sur l'exercice 2019 à l'émission d'un mandat en fin d'exercice pour constater les ICNE et a procédé cette année à la contre-passation en émettant un mandat d'annulation sur le budget principal.

Les intérêts concernés (avec une échéance en 2020) sont mandatées cette année sur les budgets annexes « assainissement collectif DSP » et « assainissement collectif régie » de la CCVSA, il est demandé aux communes le remboursement des ICNE 2019 soit 6 340 € 66 pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le mandatement de la somme de 6 340 € 66 au compte 6688 au nom de la CCVSA.

Salle des fêtes : devis sonorisation complémentaire

Mr CHARNOLET David se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'installer une sonorisation dans la salle des fêtes. La société FILLONNEAU SONO de FONTENAY LE COMTE avait été retenue pour un montant de 3 208 € 84 TTC.

Il précise qu'il serait souhaitable d'augmenter la puissance de la sonorisation. Il présente le devis présenté par la société DCS EVENEMENTIEL de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 517 € 92 HT soit 621 € 50 TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte (10 voix pour – 1 voix contre) la prestation mentionnée ci-dessus.

Retour de Mr CHARNOLET.

Foyer rural : Modification plan de financement

Mr le Maire rappelle que la réhabilitation du foyer rural s'élève selon l'estimatif de l'architecte à 89 245 € HT.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que

- le Département octroie une aide d'un montant de 23 898 € 98 au titre du Contrat Vendée Territoire (Aide transition 2021) Fonds de relance 2021 au lieu de 17 849 €.

- la commune d'abord n'avait pas été retenue pour l'aide de l'Etat dans l'immédiat.
- le dossier a été proposé par la sous-préfecture au titre de la DSIL 2020 – part exceptionnelle afin de proposer une aide d'un montant de 22 682 € 99.

Suivant ces nouveaux éléments, Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ou non le nouveau plan de financement suivant correspondant à l'estimatif des travaux soit 89 245 € HT :

- Fonds d'Etat (25%)	22 682 € 99
- Région (50€/m ²)	9 200 € 00
- Département (Contrat Vendée Territoire 26%) Fonds relance	23 898 € 98
- Fonds propres commune ou toute autre subvention possible	33 463 € 03

Le Conseil Municipal, considérant que ce projet est une opportunité pour le côté associatif de la commune accepte à l'unanimité le plan de financement mentionné ci-dessus et sollicite les subventions. Une aide supplémentaire du Sydev est à l'étude.

Voirie : entrée de souil

Mr GABORIAU informe que suite à la réalisation d'un comptage de vitesse réalisé par l'Agence Routière il a été observé une vitesse excessive. L'Agence Routière afin d'y remédier propose la réalisation d'un plateau. Mr GABORIAU propose à son tour de solliciter l'entreprise RINEAU pour le devis, cette dernière réalisant l'aménagement du Grand Port de Souil et la municipalité considérant qu'il s'agit d'un aménagement d'ensemble. La commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et sollicite la subvention au titre des amendes de police.

DM n° 5 : Paiement dépôt garantie bar tabac

En raison de l'acquisition du fonds de commerce du bar tabac de Souil et pour mandater le dépôt de garantie au propriétaire du bâtiment, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement article 020 «Dépenses imprévues» de 700 € vers l'article 275 «Dépôts et cautionnements versés ». Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative. Cette somme sera récupérée à l'issue du bail liant la commune aux propriétaires en novembre 2022.

Gérance café : décision concernant le montant de loyer et date du contrat + DM honoraires avocate

Mr CAQUINEAU Bastien se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Le Conseil avait déjà retenu la candidature de MM Christopher DELRUE et Aurélien CAQUINEAU pour la gérance du café. Ceux-ci ont exprimé le souhait d'acheter le fonds de commerce à la commune en novembre 2022, privilégiant de conserver le bar en son lieu actuel. Ceci n'aurait aucune incidence sur l'octroi des subventions accordées ou à venir pour le commerce multiservices envisagé. Le Conseil Municipal décide d'établir les conditions de gérance suivantes :

Proposition d'un bail précaire du 15/01/2021 au 30/11/2022 moyennant un loyer mensuel de 666 €. Les frais d'acte seront totalement pris en charge par la commune pour un montant de 1800 € TTC, ce dernier sera établi par Maître Marion GALERNEAU, avocate à MAILLEZAIS (10 voix pour – 1 abstention).

Le bail doit impérativement débiter après la création commerciale suite à la reprise, prévue 1^{ère} quinzaine de janvier 2021.

Mr Le Maire propose une décision modificative pour le paiement des frais d'honoraires (virements de crédits) de l'investissement article 020 «Dépenses imprévues» de 1 800 € vers le chapitre 20 article 2088 «Autres immobilisations». Le Conseil accepte la décision modificative (10 voix pour – 1 abstention).

Zone de revitalisation des commerces en milieu rural : Exonération et cotisation foncière des entreprises en faveur des activités commerciales

Mr CAQUINEAU Bastien se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Mr Le Maire propose d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts et d'en fixer le taux d'exonération à 100%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les conditions mentionnées ci-dessus. Le manque à gagner pour la commune est compensé par l'Etat.

Retour de Mr CAQUINEAU Bastien.

Questions et informations diverses

Mr GABORIAU présente le dossier de projet d'effacement des réseaux « route de Fontaines ». L'effacement des réseaux proposé concerne la rue de la Bonde (du carrefour rue Principale au Chemin du Gros Coin) soit 400 m subventionnable à hauteur de 70 % soit à charge pour la commune un montant de 73 536 €. Le Conseil considérant que cela peut être une opportunité souhaite se positionner pour cette opération auprès du SyDEV qui prévoit les travaux sur 2022-2023.

Mr Le Maire informe que :

- La Municipalité a reçu un courrier proposant un projet d'épicerie ambulante, le Conseil donne son avis favorable.
- Une commission bulletin aura lieu pendant les vacances de Noël (date à définir)
- Une commission bâtiments incluant les adjoints aura lieu le 16 décembre à 18h en mairie avec le cabinet Frênesis concernant le projet multicommerces
- La commune a reçu la visite du Préfet, Sous-Préfet, député, Président de LA CCVSA suite à l'octroi de la DESIL (Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local) concernant la réfection des travaux de la lagune de Souil (compétence CCVSA depuis le 01/01/2020), la rénovation du foyer rural de La Porte de L'Ile, une demande de financement supplémentaire de l'Etat étant également en cours pour le multicommerces.

Mr GABORIAU Sébastien informe :

- Qu'il a relancé Vendée Eau sur le résultat de l'entretien des bouches incendie, résultat en attente.
- Que l'employé communal va reboucher les trous dans le Chemin des Cabanes
- Qu'il va voir en mairie si possession d'une carte des chemins de Marais et de solliciter une subvention départementale pour les travaux à réaliser.

Mr Le Maire informe que :

- Il n'y aura pas de vœux comme d'habitude en janvier 2021, les vœux seront distribués dans les BAL la 1^{ère} quinzaine de janvier par le biais d'un flash infos.
- Prochain Conseil Municipal : date à définir en janvier

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 11 décembre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 8 décembre 2020

Le Maire,
Christian HENRIET

